Image not found or type unknown

Refus de nationalité article 47

Par **karam13**, le **30/03/2023** à **16:30**

Bonjour,

Merci de bien vouloir m'éclaircir sur ma situation.

En juin 2022 j'ai reçu un refus à ma demande de nationalité conjoint français pour non respect de l'article 47 (fautes d'orthographe). J'ai engagé un avocat en fin octobre en lui fournissant un acte de naissance traduit cette fois ci par un traducteur assermenté. L'avocat m'a envoyé l'assignation que comptait déposer et m'informer que le procureur va rendre le premier constat en début de janvier avec la possibilité de passer devant le tribunal en fin janvier si tout va bien.

L'avocat ne donne pas nouvelle, je le recontacte et cette fois me dit que finalement le procureur fera son retour début Mars et que je vais recevoir une copie de sa réponse chez moi. alors le 6 Mars je ne reçois rien. Je recontacte l'avocat plusieurs fois sans réponse sachant que c'est toujours le même problème que c'est lui même qui m'annonce des dates. Je lui écrit un courrier pour lui dire je ne comprends plus la démarche de mon affaire. Il me réponds que l'affaire a été renvoyé 2 fois et que lui n'a pas de nouvelles et dès qu'il a des nouvelles, il va me contacter. Je le renvoie un email pour lui dire combine en moyenne durera mon affaire (pa de réponse de sa part).

Merci de bien vouloir m'informer si les réponses de l'avocat sont normales ?

Combien de temps maximum peut durer mon affaire ?

est il normal que mon affaire est renvoyé 2 fois comme m'annonce L'avocat sachant que l'avocat ne m'a fournit aucun preuve du travail fait (saud première version de l'assignation)

Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés